

Le 2 février 2024

Madame, Monsieur,

Le ministère du Développement du Nord va de l'avant avec la modernisation de la *Loi sur les régies des services publics du Nord (LRSPN)*, conformément à la *Loi de 2020 visant à moderniser l'Ontario pour la population et l'entreprise*. La *LRSPN* n'a pas fait l'objet d'un examen depuis 1999, et le ministère sollicite des commentaires sur les initiatives potentielles de réduction du fardeau par le biais de modifications à la *LRSPN*. Les régies locales des services publics qui sont situées dans des territoires non érigés en municipalités dans le Nord de l'Ontario sont régies par la *LRSPN*.

Le ministère sollicite les commentaires du public sur les questions suivantes, notamment :

- la modernisation des processus administratifs de la *LRSPN* (c.-à-d. l'occasion d'harmoniser la *LRSPN* avec les progrès numériques / technologiques);
- l'amélioration de la clarté en ce qui concerne la définition des pouvoirs;
- l'harmonisation des calendriers financiers et des exercices financiers des régies locales des services publics (RLSP) et du gouvernement;
- la modification du calendrier des élections et de la durée des mandats des RLSP;
- la prestation de services à l'extérieur des limites géographiques de chaque RLSP (c.-à-d. aide mutuelle pour les services d'intervention en cas d'incendie et services d'urgence);
- l'examen des exigences financières prévues par la loi (c.-à-d. l'examen du rapport du comptable agréé vs la vérification); et
- la souplesse dans l'établissement des règles et des procédures des RLSP relatives aux réunions à huis clos et réunions publiques du conseil d'administration.

Les éléments ci-dessous sont considérés comme étant hors de la portée de la démarche consultative visant à recueillir les commentaires du public :

- l'augmentation du financement du Programme des RLSP;
- la responsabilité accrue relativement aux pouvoirs supplémentaires au-delà des neuf (9) pouvoirs existants (protection contre l'incendie, installations de loisirs, approvisionnement en eau, eaux d'égout, routes, enlèvement des ordures, service de bibliothèques publiques, éclairage des rues ou du territoire et télécommunications d'urgence);
- d'autres types de services (p. ex. questions relatives à la planification foncière, activités de sites d'enfouissement, etc.); et
- la discussion sur la fusion avec les municipalités voisines.

Dans le cadre du processus de consultation, toutes les Ontariennes et tous les Ontariens peuvent faire part de leurs commentaires par l'entremise du Registre de la réglementation. Nous vous encourageons à prendre le temps de nous faire part de vos commentaires sur les sujets qui pourraient vous intéresser.

Ministry of Northern Development

Regional Economic Development Branch

70 Foster Drive, Suite 200
Sault Ste. Marie ON P6A 6V8
Telephone: 807-475-1648

Ministère du Développement du Nord

Direction du développement économique Régional

70, promenade Foster, bureau 200
Sault Ste. Marie ON P6A 6V8
Téléphone : 807 475-1648



Le lien pour la réduction des formalités administratives peut-être trouver ici : [Réduction des formalités administratives - Modernisation de la Loi sur les régies des services publics du Nord \(ontariocanada.com\)](#). Copier et insérer le lien suivant dans votre barre d'outils d'adresse pour compléter les questions d'enquête : <https://forms.office.com/r/5KGzqqvG7G>

Si vous avez d'autres questions sur la modernisation de la *Loi sur les régies locales des services publics du Nord*, veuillez communiquer avec la coordonnatrice du Programme des RLSP : Elizabeth Norman à Elizabeth.Norman@ontario.ca.

Veuillez agréer mes sentiments distingués.

Melanie Muncaster
Directrice
Direction du développement économique régional